

Grille d'identification de risques psychosociaux au travail AUTORISATION D'UTILISATION COMMERCIALE

Accordée par l'Institut national de santé publique du Québec à:

Prénom et nom :	Patrick Dufault
Courriel :	patrick@kiaconseilshr.com

(Ci-après désigné « l'utilisateur »)

Pour la période suivante :

De :	8 janvier 2022
A :	31 janvier 2029

À des fins commerciales :

La Grille d'identification de risques psychosociaux au travail (la Grille) de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) offre aux différents acteurs du milieu de travail des repères pour la compréhension, l'identification et la réduction de risques ayant un impact sur la santé psychologique et physique des travailleurs. La grille est destinée aux intervenants en santé au travail afin d'asseoir leur jugement sur des repères communs. Son contenu porte sur des caractéristiques du milieu de travail (partie 1) et certains aspects liés aux pratiques de gestion (partie 2). Il s'appuie sur des modèles théoriques validés par de nombreuses études scientifiques.

En utilisant la Grille, l'utilisateur accepte par le fait même d'être lié par les conditions énoncées dans la présente autorisation. L'INSPQ peut, à sa discrétion, modifier ou retirer cette autorisation s'il juge que les présentes conditions ne sont pas respectées.

CONDITIONS

1. La Grille est la propriété de l'INSPQ, qui en détient les droits exclusifs.
2. L'utilisateur de la Grille doit, préalablement à toute utilisation, avoir complété et réussi la formation en ligne de l'INSPQ préalable à l'accès de la Grille (*XTH-3401 – Risques psychosociaux au travail : de l'identification à la prévention*).
3. L'utilisation de la Grille est autorisée à des fins commerciales.
4. L'utilisateur s'engage à : (a) respecter les modalités d'utilisation de la grille telles que précisées dans la formation en ligne; (b) informer ses clients que la grille est une œuvre de l'INSPQ et qu'elle est utilisée avec la permission de ce dernier.

5. L'utilisateur peut, dans le cadre de ses activités professionnelles : (a) exécuter des entrevues avec la Grille; (b) reproduire et utiliser la Grille à des fins d'évaluation de risques psychosociaux; (c) utiliser les outils et modèles proposés dans le cadre de la formation en ligne XTH-3401.
6. L'utilisateur ne peut transférer la présente autorisation à un tiers, ni vendre la Grille, ni l'adapter, ni la transformer, ni la communiquer, ni la traduire.

EXCLUSION DE GARANTIE ET AVIS DE NON-RESPONSABILITE

L'utilisateur assume l'entière responsabilité de l'utilisation de la Grille qui ne remplace d'aucune façon son jugement professionnel.

La Grille et tous ses éléments de contenu sont fournis sans aucune garantie de quelque nature que ce soit. L'INSPQ ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie expresse ou implicite relative à la qualité ou à un usage pour une fin déterminée. De plus, l'INSPQ ne fournit aucune garantie relative à l'exactitude, la fiabilité, le caractère exhaustif ou à la pertinence de la Grille.

En aucun cas l'INSPQ ne saurait être tenu responsable pour tout dommage corporel, moral ou matériel (y compris, et sans limitation, pour tout dommage direct, indirect ou punitif, tout dommage qui soit ou non une suite immédiate et directe de la faute alléguée, toute perte de gain ou dommage résultant de la perte de données ou de l'interruption des affaires) résultant de l'utilisation de la Grille et ce, que ces dommages soient reliés à une garantie légale ou conventionnelle, à la responsabilité contractuelle ou extracontractuelle ou à toute autre disposition légale, indépendamment du fait que l'INSPQ ait pu être averti au préalable de la possibilité de tels dommages. Le présent avis de non-responsabilité n'entend pas contrevenir aux dispositions des législations canadiennes ou étrangères applicables en cette matière.

AUTORISÉ PAR

Signature :	
Prénom et nom :	Julie Dostaler
Titre :	Secrétaire générale de l'INSPQ
Date :	2022-02-08